



# Règlement d'utilisation du Surprise

## Préambule :

Ce document a pour but de définir les règles et les conditions d'utilisation du Surprise du Cercle de la Voile de Neuchâtel mis à disposition de ses membres.

Le bon respect de ce règlement doit permettre de maintenir le bon état du Surprise qui reste avant tout un outil de travail pour les cours de l'Ecole de Voile du CVN.

Le bon respect de ce règlement doit également permettre une bonne entente entre les différentes parties impliquées (le Responsable Bateau, le comité CVN, les skippers autorisés et les différents utilisateurs).

## Art. 1 – Responsable Bateau

1. Un Responsable Bateau est nommé par le comité.
2. Le Responsable Bateau est en charge des éléments suivants :
  - a. Effectuer les examens d'évaluation des utilisateurs candidats.
  - b. S'assurer que les papiers et le matériel de sécurité soient à bord.
  - c. Assurer la maintenance générale.

## Art. 2 – Responsabilité du CVN

Le CVN à travers son comité :

1. Édicte un règlement d'utilisation du Surprise.
2. Nomme le responsable du bateau qui est tenu de fournir un bateau complet et en ordre de fonctionnement.
3. Prend en charge les frais liés à la maintenance générale et au remplacement du matériel lié à l'usure générale.

## Art. 3 – Responsabilité des utilisateurs du Surprise

1. Utilise le bateau de manière appropriée, selon le règlement d'utilisation.
2. Nomme un skipper qui doit être impérativement membre du CVN.
3. Le skipper doit :
  - a. Disposer du permis de navigation légal.
  - b. Disposer d'une assurance RC avec une couverture suffisante.
  - c. Avoir effectué une évaluation avec le Responsable Bateau.
  - d. Assurer la sécurité à bord. Avant toute navigation, le skipper doit s'assurer de la présence des papiers et du matériel de sécurité obligatoire à bord.
4. Le skipper doit signaler tout dommage constaté dans le journal de bord et à travers le groupe Whatsapp.
5. Toute utilisation du Surprise à des fins commerciales est prohibée.

## Art. 4 – Niveau de pratique

1. Avant toute première utilisation du Surprise, le Skipper doit contacter le Responsable Bateau et convenir d'un rendez-vous pour effectuer une évaluation de niveau. Lors de cette évaluation, le Responsable Bateau devra donner un briefing complet sur l'utilisation du bateau.
2. Le Responsable Bateau doit définir du niveau de l'utilisateur en fonction des compétences démontrées.



## Règlement d'utilisation du Surprise

3. Deux niveaux d'utilisation sont proposés :
  - a. Niveau 1 : navigation à vue du CVN – voir Annexe #1 ; vent maximum de 15 Nœuds (4 Beaufort).
  - b. Niveau 2 : pas de limite de zone de navigation ; vent maximum de 20 Nœuds (5 Beaufort).

### Art. 5 – Réservation

1. Pour chaque utilisation, une réservation est nécessaire en ligne via l'application Teamup.
2. La réservation du bateau doit se faire exclusivement pour le weekend (c'est à dire Samedi et Dimanche uniquement).
3. Il n'est pas autorisé de passer la nuit à bord du bateau.
4. Les équipiers non-membres du CVN sont encouragés à en devenir membres.

### Art. 6 – Matériel

1. Le comité prévoit au budget annuel une somme pour couvrir l'achat de matériel.
2. Le Surprise est assuré en casco complète par le CVN.
3. En cas d'accident, le skipper sera tenu de payer la franchise demandée par la compagnie d'assurance.
4. En cas de perte (ex : manivelle à l'eau), le skipper devra signaler les faits au Responsable Bateau et assurer le remplacement du dit matériel à ses frais.
5. En cas de négligence constatée, le comité du CVN décidera de la part supportée par les utilisateurs.

### Art. 7 – Prise du bateau, retour du bateau

1. Un livre de bord sera mis à disposition en ligne. Le Responsable Bateau devra s'assurer de la présence et de la bonne tenue du Livre de Bord.
2. Après chaque sortie, le skipper devra noter dans le Livre de Bord les informations suivantes :
  - a. L'heure de départ et de retour
  - b. Nombre et noms des équipiers
  - c. Météo rencontrée
  - d. Signaler tout dommage constaté

Neuchâtel, le 22 Avril 2024

Le comité du CVN



# Règlement d'utilisation du Surprise

## Annexe 1 : Zone de Navigation pour Niveau 1

